

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 27 janvier 2022, s'est réuni le 3 février à 18 heures, à la salle polyvalente de Locmaria-Grand-champ, au 1 rue des hortensias à Locmaria-Grand-champ, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
 PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
 SENE : Sylvie SCULO - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
 SAINT-ARMELE : Anne TESSIER PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
 : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE jusqu'à son arrivée
 THEIX-NOYALO : Christophe HAZO a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à François MOUSSET
 VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
 : Patrice KERMORVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
 : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
 : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Affichée le 11/02/2022

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220203-220203_DEL09A-DE

Ont été représentés :

LOCQUeltas : Michel GUERNEVE est représenté par Hélène BARON

Ont été absents :

MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around itself and crosses itself horizontally, forming a stylized, abstract shape.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

FINANCES

AUTORISATION DE PROGRAMME

TERRAIN GENS DU VOYAGE DE PLOUGOUMELLEN

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Des travaux d'aménagement d'une nouvelle aire des gens du voyage sont prévus sur la commune de PLOUGOUMELLEN. Une gestion par autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) est proposée.

Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES TTC | | RECETTES TTC | |
|------------------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| Etudes et honoraires techniques | 86 000 € | Autofinancement + emprunt | 736 000 € |
| Travaux | 719 000 € | Récupération FCTVA | 144 000 € |
| Assurances et autres frais | 39 000 € | | |
| Provisions actualisation/révisions | 36 000 € | | |
| TOTAL | 880 000 € | TOTAL | 880 000 € |

Le montant global de 880 000 € TTC, constitue l'enveloppe prévisionnelle de l'autorisation de programme.

Les crédits de paiements s'échelonnaient de la manière suivante :

2022 : 350 000 € 2023 : 530 000 €

Vu l'avis de la commission Ressources Communautaires du 27 janvier 2022, il vous est proposé :

- de porter l'autorisation de programme relative à l'aménagement de l'aire des gens du voyage de PLOUGOUMELLEN à un montant de 880 000 € ;
- de fixer les crédits de paiement pour l'année 2022 à 350 000 €, et pour l'année 2023 à 530 000 € ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ